



CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE 2020-2021

Jusqu'au 15/10/2020 (au-delà de cette date, toutes les demandes de bourses se verront notifiées un refus pour hors délai)

	Situation de l'élève durant l'année 2019-2020	Quelle démarche ?
élève au lycée Valentine LABBÉ EN 2020-2021	L'élève est boursier et poursuit sa scolarité au lycée Valentine LABBÉ (ex. passage de la 1 ^{ère} à la terminale)	Aucune démarche, la bourse est reconduite automatiquement
	L'élève est lycéen non boursier mais susceptible de l'être au regard du barème d'attribution (Cf. VERSO).	La demande de bourse se fait en format papier jusqu'au 07/07/2020 et en complément en ligne du 01/09 au 15/10/2020. Toutes pièces complémentaires demandées sont à remettre au lycée Valentine LABBÉ
	L'élève est collégien et s'apprête à rentrer au lycée l'année prochaine	La demande de bourse se fait en format papier jusqu'au 07/07/2020 et en complément en ligne du 01/09 au 15/10/2020. mais c'est le <u>collège</u> qui est votre intermédiaire
	L'élève est boursier mais change d'orientation (ex. passage de la 2 nd e générale à une 1 ^{ère} professionnelle)	Un dossier de vérification de ressources sera à faire à la rentrée 2020-2021
	L'élève est boursier mais redouble	
Elève sortant	L'élève est boursier mais quitte le lycée Valentine LABBÉ pour 2020-2021	Un dossier de transfert de bourse sera à faire à la rentrée 2020-2021
	L'élève est en terminale et entame des études universitaires en 2020-2021	la bourse universitaire se fait sur le site du CROUS : www.crous-lille.fr

- Vous pouvez transmettre avant le 07/07/2020 par courrier votre dossier de bourse format papier accompagné des pièces justificatives. Le dossier est téléchargeable sur le site internet du ministère à l'adresse www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee. Dans ce cas, un accusé de réception vous sera transmis. En cas de difficulté pour le renseigner, un rendez-vous peut vous être proposé sur demande à l'adresse mail lyceevalentinelabbe.bourse@yahoo.fr

- **A compter du 01/09/2020, vous pouvez établir votre demande de bourse exclusivement en ligne sur ce site :**

<https://teleservices.ac-lille.fr/>

Pour votre demande en ligne il vous faut :

- Une adresse mail valide
- Vos identifiants ENT ➡ si de problème de connexion : info.vlabbe@gmail.com
- Votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019

Pour vous aider dans votre démarche de demande bourse, vous pouvez consulter le site :

<https://www.education.gouv.fr/cid151/les-aides-financieres-au-lycee>

Enfin pour toute demande d'information complémentaire (merci de privilégier le contact par mail) :

Lycée Valentine LABBÉ
 Service des bourses du lycée - Bureau R-4
 41 rue PAUL DOUMER
 59110 LA MADELEINE
Lyceevalentinelabbe.bourse@yahoo.fr

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2020 - 2021 - Année de référence des revenus : 2019

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser					
	Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 606	14 728	12 508	10 088	6 270	2 450
2	20 036	16 069	13 645	11 004	6 967	2 928
3	22 897	18 746	15 920	12 839	8 360	3 881
4	26 476	21 426	18 194	14 674	9 752	4 831
5	30 054	25 443	21 606	17 425	11 842	6 260
6	34 349	29 459	25 018	20 178	13 934	7 687
7	38 642	33 477	28 430	22 928	16 023	9 117
8 ou plus	42 935	37 496	31 842	25 679	18 113	10 545
Montant annuel de la bourse	441 €	540 €	639 €	735 €	831 €	933 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €